



PARTICIPATION ASCE

SPECTACLES de la région Rhône-Alpes

à partir du 1^{er} Janvier 2025

Les **spectacles culturels régionaux** font l'objet d'une participation de l'ASCE de la Savoie.

Seuls sont concernés par cette participation :

théâtre – concert – cirque – visite de musée ou de château dans la région Rhône-Alpes.

(hors spectacles de l'Espace Malraux, car les adhérents ASCE bénéficient déjà du « tarif préférentiel ».)

Ne seront pas pris en charge tout autre type de manifestation et notamment les manifestations sportives.

Marche à suivre :

- prendre vos billets individuellement
- **présenter votre facture ou votre billet après le spectacle pour remboursement de la participation ASCE (limitée au nombre d'ayants droits figurant sur votre carte).**
- indiquer votre **service** ou votre **adresse**
- **joindre impérativement :**
 - ✓ **une photocopie de la carte ASCE, à jour.**
 - ✓ **L'original des billets et une copie, si vous souhaitez récupérer les billets.**

Le remboursement de la participation se fera **une fois PAR SEMESTRE**, selon les critères suivants :

- **Billets de l'année en cours ou du semestre précédent**
- **20 % limité à 10€ par billet**
- **Limitation à 30€ à l'année par adhérent et par ayant droit**
- **Prix d'entrée individuelle ou dépense totale à partir de 10 €**

Pour tout renseignement, contacter : Jean-Michel GILLET

gilletjm@free.fr

Téléphone : 06 81 12 26 51

En **courrier interne**, demande à adresser à **ASCE 73 – Billetterie spectacles**

Pour les **services extérieurs et les retraités**, vous pouvez envoyer vos demandes à :

**DDT de la Savoie
ASCE 73 – Billetterie Spectacles
BP1106
73011 CHAMBERY Cedex**

**Pour les spectacles 2024, les demandes doivent parvenir à l'ASCE au plus tard le :
31 mars 2025**